

SECTION 02 - TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION APPLICABLES AUX TABACS MANUFACTURES

XI-01.02.01 Unités de perception et quotités des taxes intérieures de consommation applicables aux tabacs manufacturés

Les unités de taxation et les quotités applicables aux tabacs manufacturés sont celles figurant au tableau reproduit ci-après :

Taxes intérieures de consommations applicables aux tabacs manufacturés

Désignation des produits	Quotité spécifique	Quotité ad valorem du prix de vente public hors TVA et TIC spécifique	Minimum de perception
I.- Cigarettes.....	100,00 dirhams les 1000 cigarettes	67%	710,2 dirhams les 1000 cigarettes
II.-Cigares et cigarillos.....	750,0 dirhams les 1000 unités	35%	1500,0 dirhams les 1000 unités
III.- Autres tabacs manufacturés : A- Tabacs à fumer fine coupe destiné à rouler les cigarettes..... B- Tabacs pour pipe à eau (Muassel).... C- Autres.....	750,00 dirhams les 1000 grammes 420,00 dirhams les 1000 grammes 158,00 dirhams les 1000 grammes	25% 25% 25%	950,00 dirhams les 1000 grammes 675,00 dirhams les 1000 grammes 220,00 dirhams les 1000 grammes
IV- Produit de tabac chauffé			
Tabacs manufacturés, destinés à être	1500,00 les 1000 grammes		

chauffés.....

Le schéma progressif de taxation des cigarettes s'étalera sur cinq ans conformément au tableau ci-après :

Date d'application	Quotité spécifique	Quotité ad valorem du prix de vente public hors TVA et TIC spécifique	Minimum de perception
A compter du 1 ^{er} Janvier 2022	100 dirhams les 1000 cigarettes	67%	710,2 dirhams les 1000 cigarettes
A compter du 1 ^{er} Janvier 2023	175 dirhams les 1000 cigarettes	66%	782,1 dirhams les 1000 cigarettes
A compter du 1 ^{er} Janvier 2024	275 dirhams les 1000 cigarettes	64%	826,7 dirhams les 1000 cigarettes
A compter du 1 ^{er} Janvier 2025	400 dirhams les 1000 cigarettes	61%	900,9 dirhams les 1000 cigarettes
A compter du 1 ^{er} Janvier 2026	550 dirhams les 1000 cigarettes	56,5%	953 dirhams les 1000 cigarettes